

# COMMUNIQUE DE LA REUNION D'URGENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE LA SANTE SUR L'EPIDEMIE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS

## « Actions coordonnées pour préparer et organiser la riposte contre le COVID-19 en Afrique »

**NOUS**, Ministres de la Santé et chefs de délégation des Etats membres de l'Union africaine, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie) le 22 février 2020 pour une réunion d'urgence sur l'épidémie en cours du nouveau Coronavirus (COVID-19).

### **PREAMBULE**

---

**RAPPELANT** la déclaration des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2013 lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le VIH, la tuberculose et le paludisme à Abuja, dans laquelle les dirigeants africains ont reconnu la nécessité de créer les centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) pour mener des recherches vitales sur les problèmes de santé prioritaires et servir de plate-forme pour partager les connaissances et renforcer les capacités de réponse aux urgences et menaces de santé publique en Afrique.

**CONSIDÉRANT** l'Assemblée de l'Union africaine en 2014 consacrée à la riposte contre l'épidémie de la maladie à virus d'Ebola, les dirigeants africains ont officiellement approuvé un calendrier accéléré pour lancer l'Africa CDC, ainsi que les cinq centres régionaux.

**CONSIDÉRANT EN OUTRE** que l'Africa CDC a été lancé en janvier 2017 et établi en tant qu'institution technique spécialisée de l'Union chargée de promouvoir la prévention et le contrôle des maladies en Afrique.

**RECONNAISSANT** que toute propagation potentielle de COVID-19 sur le continent constitue une menace sociale, économique et sécuritaire pour le continent. En outre, compte tenu du fait que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui constitue un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années, sera gravement perturbé par des épidémies telles que le COVID-19 si des mesures ne sont pas prises pour assurer une coordination, une collaboration et une communication en temps utile.

**CONSCIENTS** du risque grave que COVID-19 puisse saper les efforts de l'Afrique pour atteindre ses objectifs dans le cadre de "Faire taire les armes à feu d'ici 2020 : créer un environnement favorable au développement de l'Afrique", tel qu'adopté par les chefs d'État et de gouvernement pour l'année 2020.

**CONSCIENTS** que toute propagation potentielle de COVID-19 en Afrique serait dévastatrice compte tenu des multiples défis sanitaires auxquels l'Afrique est déjà confrontée, notamment 1) une croissance démographique rapide entraînant une augmentation des mouvements de population sur le continent et dans le monde ; 2) les maladies endémiques existantes - VIH, tuberculose et paludisme -, les nouveaux agents pathogènes infectieux et l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens ; 3) l'incidence croissante des maladies non transmissibles et des blessures ; 4) des taux de mortalité maternelle toujours élevés ; 5) les menaces posées par les toxines environnementales ; 6) la fragilité des infrastructures des systèmes de santé, qui sont peu résistantes à de nombreuses épidémies

**RAPPELANT** la 29<sup>e</sup> session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 3 et 4 juillet 2017, au cours de laquelle ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la récurrence croissante des épidémies sur notre continent et à leur énorme impact socio-économique, ainsi qu'à la mise en œuvre inadéquate du Règlement sanitaire international (RSI 2005). A ce titre, ils se sont engagés à

- i. Accélérer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) aux niveaux nationaux, provinciaux et locaux grâce à une feuille de route claire et à des mécanismes de suivi ;
- ii. Mettre en place des mécanismes multisectoriels pour accélérer la mise en œuvre du RSI ; et
- iii. Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des feuilles de route pour l'accélération de l'application du RSI.

**RAPPELANT ÉGALEMENT** le rôle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la gestion du développement des capacités en matière de RSI dans les États membres.

**NOTANT** que les institutions nationales de santé publique ont le devoir et le mandat politique de répondre aux urgences de santé publique qui ont été déclarées urgences de santé publique de portée internationale (PHEIC), en travaillant en partenariat avec l'OMS et toutes les parties prenantes concernées ;

**NOTANT ÉGALEMENT** les preuves solides que la sécurité sanitaire dépend de la mise en place de systèmes de santé nationaux résistants et adaptables, dotés d'un mécanisme de coordination de la santé publique clairement défini ;

**NOTANT EN OUTRE** la mise en œuvre du programme « Accord de coopération pour la prévention de la propagation des maladies transmissibles par le transport aérien » (CAPSCA) en tant que programme de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) visant à aider à l'élaboration de plans de préparation et de réaction aux événements de santé publique qui pourraient affecter le secteur de l'aviation.

**CONSCIENTS** du fait que l'épidémie de COVID-19 a été déclarée PHEIC par l'OMS le 30 janvier 2020 et a infecté plus de 75 000 personnes en Chine et 2 000 autres dans vingt-six (26) autres pays, dont plus de 2 000 sont morts dans le monde.



**NOTANT** que le premier cas de COVID-19 sur le continent africain a été signalé en République arabe d'Égypte.

**SE FÉLICITANT** des efforts déployés par les États membres en réponse à l'épidémie de COVID-19.

## LA REUNION MINISTERIELLE

---

Accepte **COLLECTIVEMENT** de se préparer et éventuellement de réagir à l'importation de COVID-19 en Afrique.

**FÉLICITE** les efforts de l'Africa CDC pour mettre rapidement en place le groupe de travail africain sur les nouveaux coronavirus (AFTCOR), qui est une plate-forme continentale permettant de mieux coordonner nos efforts dans toute l'Afrique.

**SE FÉLICITE** de l'étroite collaboration entre l'Africa CDC, l'OACI et l'OMS qui a permis d'aider les pays à renforcer leur capacité à se préparer et à réagir à tout cas potentiel de COVID-19 sur le continent, y compris : (1) l'élargissement du diagnostic de laboratoire ; (2) l'amélioration du dépistage aux points d'entrée et de la surveillance, et (3) le renforcement des mesures de prévention et de contrôle des infections.

**ENDORSE** et soutient les directives d'Africa CDC, en collaboration avec l'OMS, pour la coordination, l'évaluation, la surveillance et les restrictions de mouvement des personnes à risque de COVID-19.

**APPUIE** également une approche de collaboration régionale pour mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du continent en utilisant les centres régionaux de collaboration (RCC) d'Africa CDC, en partenariat avec l'OMS.

**SOUTIENT** le groupe de travail africain sur les nouveaux coronavirus (AFTCOR) en tant qu'approche innovante pour renforcer la coordination, la communication et la collaboration entre les États membres dans la préparation et la réponse éventuelle à l'épidémie de COVID-19, y compris la détection et le contrôle transfrontaliers.

**APPUIE** les piliers suivants de l'AFTCOR : (1) surveillance renforcée ; (2) tests de laboratoire et sous-typage ; (3) communication des risques et engagement communautaire ; (4) logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement ; (5) prévention et contrôle des infections ; (6) gestion des cas ;

**AMÉLIORE** la surveillance et le contrôle aux points d'entrée pour COVID-19, y compris dans les ports aériens, terrestres et maritimes, en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'autres parties prenantes concernées.

**ASSURE** une communication efficace sur les risques et l'engagement de la communauté pour responsabiliser le public en partageant des informations précises, appropriées et opportunes concernant COVID-19 et en surveillant, engageant et diffusant en permanence des campagnes ciblées sur de multiples canaux de médias sociaux dans les principales langues africaines.

**ÉLABORE** et finance des plans stratégiques de préparation nationale en fonction des besoins des États membres et en conformité avec le plan stratégique de préparation et d'intervention (PPSI) mondial de l'OMS.

**ENTRE EN PARTENARIAT** et collabore avec les parties prenantes concernées et le secteur privé pour soutenir l'élaboration de plans stratégiques de préparation et de réponse au COVID-19, notamment en développant et/ou en renforçant les instituts/agences nationaux de santé publique fonctionnels en Afrique pour répondre aux futures infections/maladies émergentes sur le continent, en tenant compte des lignes directrices du RSI.

**EXPLOITE** les ressources régionales et constitution de stocks de fournitures médicales essentielles, notamment de matériel de laboratoire et d'équipement de protection individuelle sur le continent.

**COLLABORE** avec les autorités compétentes des gouvernements nationaux et du gouvernement chinois pour surveiller et assurer la situation sanitaire de nos citoyens résidant en Chine.

**HARMONISE** les mesures d'intervention en créant des procédures opérationnelles standard et des politiques de préparation et d'intervention.

**DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, les donateurs et les partenaires à soutenir les efforts de l'Afrique pour coordonner son plan de préparation et d'intervention contre le COVID-19.



Africa Centres for Disease Control and Prevention (Africa CDC), African Union Commission

Roosevelt Street W21 K19, Addis Ababa, Ethiopia

+251 11 551 7700

[africacdc@africa-union.org](mailto:africacdc@africa-union.org)

[www.africacdc.org](http://www.africacdc.org)

[africacdc](https://www.facebook.com/africacdc)

[@AfricaCDC](https://twitter.com/AfricaCDC)